

***ATTENTION LES ENGAGEMENTS SE FONT
UNIQUEMENT AUPRES DU CLUB DU CEP.***

<http://www.escrime-cep.com/>

***TOUTES LES LIGUES ONT ETE AVERTIES
MI-DECEMBRE.***

ARTICLE 1 : Epreuve, date et lieu

Epreuves individuelles de fleuret :

Minimes hommes et dames (1994 -1995 -1996 -1997),

Cadets hommes et dames (1992 -1993)

Le surclassement est autorisé pour les benjamins (1996-1997).

Dates : **Vendredi 13 février 2009, samedi 14 février 2009 & Dimanche 15 février 2009**

Lieu : **Halle Carpentier, Bd Masséna 75013 PARIS**

ARTICLE 2 : Tenue

Tenue 350 N ou 800N (FIE), avec sous cuirasse 800 N.

Masque 350N ou 800N

Lames 5 et moins. Toutes les poignées sont autorisées. Tous les types de lames sont autorisés : maraging, et non maraging

ARTICLE 3 : Formule

Poules : 2 tours de poules.

Tableau d'élimination directe avec **repêchages** à partir du tableau de 64 jusqu'aux quarts de finale

Finale à 8 : quart, demie et finale sans repêchage.

En cas d'égalité à la fin du temps imparti, application du règlement des circuits.



ARTICLE 4 : contrôle matériel

Un contrôle matériel sera opéré avant la compétition.

Masque et cuirasse électrique seront contrôlés.

Le contrôle sera ouvert uniquement le vendredi 13 février de 12h00 à 22h à la Halle Carpentier

ARTICLE 5 : Horaires

Vendredi 13 février 2009	Samedi 14 février 2009	Dimanche 15 février 2009
Inscriptions Pointage : 12h à 22h Photos contrôle matériel stickers	Minimes Hommes et dames Ouverture de la salle : 6h30 Scratch : 7h10 Début des poules : 7h45 Tableau de 128 : 13h30 Cadets hommes et dames Scratch : 13h00 Début des poules : 14h30 Tableau de 128 : 19h00	Minimes h & d - Cadets h & d Ouverture de la salle : 7h45 Tableau de 64 avec repêchage : 8h30 Tableau de 32 avec repêchage : 12h30 Finales à 8 : 17h30 Remise des prix : 19h30

ARTICLE 6 : Récompenses

Seront récompensés par trophées, coupes ou médailles :

Les 8 premiers.

Les 2 meilleurs surclassés (années 1997, 1996).

Des lots en valeurs récompenseront les premiers : Ordinateurs portables, Système Home Vidéo, Lecteurs DVD, matériel informatique, matériel d'escrime.



ARTICLE 7 : Arbitrage

Conformément au règlement international, pour l'engagement de délégations nationales ou de ligue sera demandé de prévoir un arbitre pour plus de 3 tireurs.

Pour les délégations nationales ou de ligue, comprenant plus de 10 tireurs, 2 arbitres seront demandés.

Pour plus de 20 tireurs, 3 arbitres seront demandés.

Il sera possible aux délégations le souhaitant, de payer une participation de 135 € afin de ne pas être tenues de présenter un arbitre. Cette somme permettra de rechercher des arbitres supplémentaires.

Les arbitres des délégations sont à la charge des délégations.

ARTICLE: 8 Licences

Ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2009.

Toutes les licences nationales (françaises et étrangères) ou FIE sont acceptées



ARTICLE 9: Directoire technique

Toute contestation sera tranchée par un directoire technique constitué le jour de l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, vol ou perte pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants. Le fait de s'engager, implique l'acceptation du présent règlement et des dispositions qui en découlent.

ARTICLE 10 : Inscription

Aucune inscription ne sera prise sur place

Les inscriptions devront parvenir au C.E.P **avant le mercredi 11 février 2009** par :

- sur le site : <http://www.escrime-cep.com> rubrique inscription marathon 2009
- Par E-MAIL : marathon2009@escrime-cep.com ,
- Par FAX : 01-46-77-00-84 TEL :0033-(0) 1-46-77-00-84 ou 0033-(0) 6-87-69-09-39
- Par Courrier : C.E.P - Cercle des Escrimeurs Parisiens
10 rue Albert 75013 Paris - FRANCE



Les inscriptions devront comporter les noms, prénoms, dates de naissance.

Afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve, les organisateurs s'autorisent à anticiper la date de clôture des inscriptions, au cas où le nombre d'inscrits excéderait les capacités d'accueil de la compétition. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

ARTICLE 11 : Droits d'engagement

Il y a 3 ans, un certain nombre d'inscrits n'est pas venu sans prévenir, empêchant ainsi d'autres tireurs de participer. Depuis, et pour se prémunir des désistements non annoncés et permettre ainsi la participation de remplaçants éventuels, les droits d'engagements pourront être acquittés avant le jour de l'épreuve .

En cas de non participation ne seront remboursés que les engagés ayant prévenu l'organisateur au moins 72h avant le début de l'épreuve (soit avant le mardi 10 février 2009 minuit). Apres ce délai aucun remboursement ne sera effectué.

Nota : le paiement anticipé avec l'inscription n'est pas obligatoire, les droits d'inscription (majorés) pourront être acquittés le jour de l'épreuve.

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

- Avant le 10 février 2009 24€
- Apres le 10 février 2009 30€



ARTICLE 12 : Paiement

Comment payer:



- Par CB Visa MasterCard sur internet (paiement sécurisé)
Sur le site du club : <http://www.escrime-cep.com>
Allez dans inscription sur marathon fleuret 2009
- **par chèque (uniquement pour les français)**
adressé avec l'inscription par courrier au :
CEP- Cercle des escrimeurs parisiens ,
10 rue Albert 75013 Paris
- **par virement**

Banque : fortis banque. BANK IDENTIFICATION CODE – BIC : BPARFRPP
account owner ASS CERCLE ESCRIMEURS PARISIENS 10 RUE ALBERT 75013 PARIS
IBAN INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER FR76 3048 3000 4100 0441 4152 734



ARTICLE 13 : Restauration

Une buvette sera mise en place.

ARTICLE 14 : Stand

Un stand de matériel sera présent tout le week-end

